



NOUVEAUTÉS ASSURANCES PROFESSIONNELLES

FOCUS SUR L'INVALIDITÉ PROFESSIONNELLE

Le Syndicat des Anesthésiologistes Libéraux est très heureux de constater les nouvelles améliorations enregistrées sur les produits de prévoyance au profit des anesthésiologistes libéraux.

1- Pour le contrat de protection personnelle, **Aviva Senseo Médical**, l'assureur nous propose deux innovations très importantes : d'une part, la prise en charge du risque d'invalidité **dès le taux de 16% d'invalidité professionnelle***, d'autre part, le versement de la rente d'invalidité possible **jusqu'à l'âge de 67 ans** (au lieu de 65 ans précédemment).

2- Pour la garantie des emprunts, avec **Aviva Emprunteur** dans son option spécialisée pour les professionnels de santé, l'assureur est en ligne avec la jurisprudence et la recherche d'une garantie efficace, lorsqu'il propose aux anesthésiologistes une évaluation de l'invalidité exclusivement professionnelle les critères retenus sont fonction de notre capacité à exercer notre activité professionnelle et sans barème.

3- Pour les garanties retraite du contrat **Aviva Retraite Madelin**, la compagnie d'assurances nous propose une garantie de l'invalidité totalement et exclusivement professionnelle (encore une fois adaptée à notre activité, et non fonctionnelle dans le cadre général) dans le cadre de la prise en charge des cotisations.

Ces innovations, exclusives dans leur vision globale de nos besoins, marquent la volonté de l'assureur de se distinguer par une approche experte.

C'est pourquoi le Syndicat des Anesthésiologistes Libéraux attire votre attention sur la nécessité de privilégier une assurance de l'invalidité exclusivement professionnelle, sans barème pour tous vos contrats : arrêt de travail, emprunteur, retraite.

Il faut se renseigner car la garantie de l'invalidité professionnelle est la plus importante dans nos contrats.

Malheureusement ce n'est qu'au moment du sinistre que nous mesurons les critères alambiqués de certains assureurs.

De plus les contrats récents sont souvent moins chers pour de meilleures garanties.

Docteur Henry MOUYSSET
Président du Syndicat des Anesthésiologistes Libéraux

* infarctus qui oblige à restreindre les gardes du fait de la charge émotionnelle et, sur la base d'une rente d'invalidité professionnelle de 100 000 €, donnerait lieu au paiement d'une rente d'invalidité de 25 000 €, jusqu'à 67 ans, tout en continuant de travailler.

De même, en présence d'une artérite qui bloquerait une station debout longue et/ou limiterait les déplacements au bloc, un médecin expert peut retenir une invalidité minimale de 16%, avec les mêmes prestations que précédemment.



syndicat des Anesthésiologistes Libéraux
14 av BORDENEUVE 31240 Saint JEAN
Site web: <http://www.anesthesiologistesliberaux.org/>

15/06/2011